



VIDE-GRENIERS

Organisé par l'association Donibane Urpeko Kirolak

Dimanche 18 Janvier 2026

Choix Emplacement (3 tables max)

Table (non fournie) : x 7€ = €

Total : €

Attestation sur l'honneur (**Particulier**)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à (Ville) : (Département) :

Adresse :

Téléphone : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le Par

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e).
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce).
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal).

Fait à le

Signature suivie de la mention
« Lu et approuvé »

Conditions générales

Je déclare avoir lu le règlement du vide-greniers et en accepte toutes les conditions.

Inscription validée dès que nous recevons :

- Le formulaire (correctement rempli), daté et signé.
- Votre paiement par chèque libellé à l'ordre : Donibane Urpeko Kirolak, par virement bancaire ou lien Helloasso : <https://www.helloasso.com/associations/donibane-urpeko-kirolak/evenements/inscription-vid-greniers>.
- La photocopie recto-verso de votre pièce d'identité.

Fait à le

Signature suivie de la mention
« Lu et approuvé »



Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise à la Sous-Préfecture de Bayonne.

DONIBANE URPEKO KIROLAK

17 avenue Lahanchipia Rés. Silabia Apt 37 Bât C1 64500 Saint-Jean-de-Luz
<http://urpeko-kirolak.blogspot.fr> - @ : urpekokirolak@gmail.com - 06-25-08-60-45
Siret n°753 488 311 00014 APE : 9499z - Affiliation à la FFESSM n°02640332
Agrément association sportive DDCS des Pyrénées Atlantiques N°15 S 032



VIDE-GRENIERS

Organisé par l'association Donibane Urpeko Kirolak

Dimanche 19 Janvier 2025

Choix Emplacement (3 tables max)

Table (non fournie) : x 7€ = €

Total : €

Attestation sur l'honneur (**Personne morale**)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Représentant la Société / Association ... (Raison sociale) :

N° de registre du commerce / des métiers :

dont le siège est au :

ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

Téléphone : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le Par

Déclare sur l'honneur :

- être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal).

Fait à le

Signature suivie de la mention
« Lu et approuvé »

Conditions générales

Je déclare avoir lu le règlement du vide-greniers et en accepte toutes les conditions.

Inscription validée dès que nous recevons :

- Le formulaire (correctement rempli), daté et signé.
- Votre paiement par chèque libellé à l'ordre : Donibane Urpeko Kirolak, par virement bancaire ou lien Helloasso : <https://www.helloasso.com/associations/donibane-urpeko-kirolak/evenements/inscription-vide-greniers>.
- La photocopie recto-verso de votre pièce d'identité.

Fait à le

Signature suivie de la mention
« Lu et approuvé »



L'association Donibane Urpeko Kirolak Organise son vide-greniers.

Le dimanche 18 janvier 2026, de 8 heures à 18 heures.

La manifestation aura lieu dans l'enceinte du gymnase Urdazuri 1 Av. du Professeur Gregorio Marañon, 64500 Saint-Jean-de-Luz

La publicité sera assurée par la presse locale, la radio, par voie d'affiches et site internet. Tout sera mis en œuvre pour assurer le bon déroulement de cette manifestation.

Règlement du vide-greniers

1. L'entrée de la brocante est gratuite pour les visiteurs.
2. Tous les exposants pourront profiter d'un café / thé offert à leur arrivée.
3. Aucune vente d'objets et de meubles neufs n'est tolérée.
4. Le jour de leur déballage, et afin de remplir le cahier d'enregistrement (contrôle des services de la Préfecture de Police), les exposants particuliers devront obligatoirement être munis d'une pièce d'identité.
5. Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des demandes.
6. La taille maximale de l'emplacement est fixée à 3 tables (non fournies).
7. En raison des frais importants engagés, les annulations ne donneront lieu à aucun remboursement. Les emplacements sont attribués par l'association et ne donnent lieu à aucune discussion.
8. L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol et de détérioration de matériel ou de véhicule et se réserve le droit de faire évoluer ce règlement.
9. Chaque participant apporte son matériel. Aucun étal, ni tréteau, table, chaise, ne seront fournis par l'association.
10. L'installation s'effectue entre 06h30 et 08h00. La vente sera ouverte au public jusqu'à 18h00. Le démontage des stands et le remballage sont interdits avant la clôture de la manifestation, sauf autorisation expresse des organisateurs.
11. Chaque exposant s'engage à tenir son stand ouvert de 08h00 à 18h00 et à quitter les lieux en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé.
12. L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 09h00 et d'en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement des sommes versées ni à des indemnités quelconques.
13. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
14. La vente de boissons et de petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.
15. Il est interdit d'accrocher quoi que ce soit sur le bâtiment. L'exposant engage sa responsabilité financière et juridique en cas d'accident impliquant des dégâts aux installations.
16. L'emplacement sera remis seulement si le dossier est complet.
17. Le règlement par chèque et la copie de la pièce d'identité sont joints au bulletin d'inscription.
18. Le présent bulletin est à retourner par mail (dukmanifestation@gmail.com) à l'organisateur avant le dimanche 11 janvier 2025, ou à remettre sur place à l'arrivée au plus tard le 18 janvier 2026.

DONIBANE URPEKO KIROLAK

17 avenue Lahanchipia Rés. Silabia Apt 37 Bât C1 64500 Saint-Jean-de-Luz
<http://urpeko-kirolak.blogspot.fr> - @ : urpekokirolak@gmail.com - 06-25-08-60-45
Siret n°753 488 311 00014 APE : 9499z - Affiliation à la FFESSM n°02640332
Agrément association sportive DDCS des Pyrénées Atlantiques N°15 S 032